

# Logements sociaux

## Introduction

Les logements sociaux implantés à Marlenheim sont gérés par l'[Office Public de l'Habitat du Bas-Rhin](#) (OPUS 67).

A ce titre, cet organisme attribue – selon les modalités prévues par la loi – les logements sociaux. Il assure également l'entretien et le gardiennage des résidences collectives.

## Comment faire une demande de logement social ?

Les demandes de logements sociaux peuvent être réalisées de différentes manières :

- Par internet, de façon dématérialisée, en se connectant au site internet suivant :  
[www.demandedelogement-alsace.fr/imhowebGP67/](http://www.demandedelogement-alsace.fr/imhowebGP67/)
- Par courrier, en complétant le formulaire suivant :
  - [Formulaire](#)
  - [Notice](#)

Remarque : les habitants de la commune souhaitant compléter le formulaire papier peuvent le récupérer en Mairie aux heures d'ouverture.

**N'hésitez pas à signaler votre demande en Mairie !**

## Qui contacter ?

- Office Public de l'Habitat du Bas-Rhin (OPUS 67) – Agence de Molsheim – 3 rue Henri Meck – 67120 Molsheim – Tel : 03 88 04 68 20
- Ville de Marlenheim – Mme Nathalie BOHN – 1 place du Maréchal Leclerc – 67520 Marlenheim – Tel : 03 88 59 29 59 – Mail : [mairie@marlenheim.com](mailto:mairie@marlenheim.com)
- Conseil Départemental du Bas-Rhin – Unité Territoire d'Action Médico-Sociale (UTAMS) de Saverne – 39 rue de Dettwiller – 67700 Saverne – Tel : 03 69 33 20 00